



Tarif Installations Provisoires

Ce tarif est applicable aux installations temporaires ou provisoires raccordées au réseau basse tension ou moyenne tension.

L'énergie électrique est enregistrée par un compteur à simple minuterie.

Prix en Ct/kWh	SIG Vitale Bleu		SIG Vitale Vert		SIG Vitale Soleil		SIG Initial	
	Hors TVA	TVA Incl.	Hors TVA	TVA Incl.	Hors TVA	TVA Incl.	Hors TVA	TVA Incl.
Energie	12.10	13.02	17.10	18.40	73.10	78.66	11.80	12.70
Utilisation du réseau	9.20	9.90	9.20	9.90	9.20	9.90	9.20	9.90
PCP * (15.6%)	1.44	1.55	1.44	1.55	1.44	1.55	1.44	1.55
Participation de raccordement	1.00	1.08	1.00	1.08	1.00	1.08	1.00	1.08
TOTAL	23.74	25.55	28.74	30.93	84.74	91.19	23.44	25.23

*PCP : Prestations dues aux collectivités publiques, pourcentage appliqué sur le montant de l'Utilisation du Réseau

Ce tarif est subordonné aux dispositions du règlement pour la fourniture de l'énergie électrique. Un règlement approuvé par le Conseil d'administration de SIG fixe les modalités d'application du présent tarif.

Ce tarif, en déclinaisons SIG Vitale Bleu, Vert et Initial, a été adopté par le Conseil d'Administration des Services Industriels de Genève le 25 juin 2009, et approuvé par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2009, respectivement les 17 décembre 2009 et 24 mars 2010 pour SIG Vitale Soleil, en application de l'art. 160, al. 2, lettre a), de la Constitution genevoise du 24 mai 1847 et de l'art. 38, lettre a), de la loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973. Il remplace le précédent tarif.

Applicable dès le 1^{er} janvier 2010.

TVA au taux de 7,6%